



Le 21 avril 2015

Monsieur le Sous-Préfet
Sous Préfecture
Rue Saint Crépin
02400 Château-Thierry

Objet : délibération du conseil communautaire de la CCRCT validant le retrait de délégation de M. Christian Mahieux

Monsieur le Sous Préfet,

Le groupe local Sud'Aisne d'Europe Ecologie Les Verts participe activement à la vie démocratique locale et à ce titre se permet d'appeler votre attention sur les circonstances qui ont présidé à l'éviction de Monsieur Christian Mahieux de ses fonctions de 1^{er} vice président de la CCRCT.

Il n'est évidemment pas question pour notre mouvement de s'immiscer dans des conflits entre élus.

Nous nous contentons d'observer qu'à l'évidence des dispositions du code général des collectivités territoriales ont été violées à cette occasion.

En effet il est incontestable que, ni l'ordre du jour, ni la note de synthèse jointe de la réunion du conseil communautaire qui a entériné l'arrêté de retrait des délégations de la présidente et démis de ses fonctions de vice-président M. Mahieux ne prévoyaient la présentation de cette délibération.

Faute de cette mention et de la communication des documents relatifs à une délibération grave pour la cohésion de l'intercommunalité, le droit que la loi reconnaît aux conseillers communautaires d'être suffisamment éclairés sur les décisions que leur soumet l'exécutif n'a pas été respectés.

Le respect de la loi pour des élus est une question d'intérêt général sur laquelle les citoyens, les associations, les partis politiques doivent constamment rester vigilants.

C'est la raison pour laquelle nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir exercer vos pouvoirs de contrôle de légalité en demandant le retrait de cette délibération ou en saisissant le tribunal administratif pour la voir annuler.

Nous restons à votre disposition et vous assurons, Monsieur le Sous-Préfet de l'expression notre considération.

Marc-Hervé REY
secrétaire d'EELV Sud'Aisne

copie à Monsieur le Préfet de l'Aisne